



## Probleme suite à vente vehicule occasion

Par **sharan**, le **14/11/2009** à **17:30**

Bonjour,

Nous avons vendu un vehicule d'occasion de particulier à particulier il y a quinze jours. Nous avons effectué préalablement le contrôle technique qui ne denotait aucune anomalie, ainsi que des réparations quelques semaines avant la vente dans le but de vendre un véhicule en bon état.

Malheureusement, les nouveaux propriétaires ont cassé le turbo sur le chemin du retour, et nous ont telephoné pour nous faire part de ce fait. Ils nous ont fait part du double du devis du garage, car nous leur avons proposer de participer à leurs frais, devis s'élevant à environ 2000euros. Apres reflexion, nous leur avons proposé la somme de 500euros, puis à leur demande, nous sommes monté jusqu'à 850euros. A ce jour, ils disent refuser cette somme, puisque, apres rendez vous chez leur garagiste, le montant du devis serait plus important (pot catalitique endommagé, radiateur...), et qu'ils souhaitent que nous payons l'intégralité des 2000euros, sans quoi ils mettrons cette affaire au service juridique de leur assurance, pour vice caché.

Sommes nous dans notre droit en refusant de payer cette somme ?

Merci d'avance pour vos réponses.